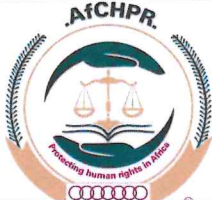


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي		UNIÃO AFRICANA
UNIÓN AFRICANA		UMOJA WA AFRIKA
AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES P.O. Box 6274 Arusha, Tanzania – Telephone: +255 272 510 510 Website: www.african-court.org / Email: registrar@african-court.org		

AFCHPR/PTS/2025/101

Date: 25 juillet 2025

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

CONSULTANTS INDIVIDUELS

CHERCHEUR ASSOCIÉ EN DROIT (2 postes)

I. CONTEXTE

À propos de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) est une juridiction continentale créée par les États membres de l'Union africaine pour assurer la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle complète et renforce les fonctions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La Cour a été créée aux termes de l'article 1 du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole), qui a été adopté par les États membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Ouagadougou, Burkina Faso, en juin 1998. Le Protocole est entré en vigueur le 25 janvier 2004 (pour de plus amples informations, voir : <https://www.african-court.org/wpafc/welcome-to-the-court-africaine/>).

À propos de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) est une agence internationale du gouvernement fédéral allemand, qui intervient dans de nombreux domaines dans plus de 130 pays. La GIZ soutient le gouvernement allemand dans la réalisation de ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable. La GIZ offre des services efficaces, adaptés aux besoins et sur mesure, en faveur du développement durable. Elle intervient dans de nombreux domaines : développement économique et promotion de l'emploi, gouvernance et démocratie, sécurité, reconstruction, consolidation de la paix et gestion des conflits, sécurité alimentaire, santé et éducation de base, protection de l'environnement, conservation des ressources et atténuation du changement climatique.

La GIZ a soutenu plusieurs programmes de la Cour africaine depuis sa création et met actuellement en œuvre le programme AWARE (African Women Advancing Rights and Empowerment) dans le cadre du programme à l'échelle de l'Union africaine.

II. RESUME

Dans le cadre de la coopération entre la Cour africaine et la GIZ, et en appui au programme de stages juridiques lancé par la Cour africaine, le présent appel à candidatures est lancé pour deux (2) postes de Chercheur associé en droits de l'homme à la Cour africaine à Arusha, en Tanzanie. La période du stage est de six (6) mois .

Les principales responsabilités du Chercheur associé sont d'élaborer des stratégies et de mener des travaux de recherches et des études sur les questions liés à la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du mandat de la Cour africaine. Le Chercheur associé devra donc apporter un soutien aux programmes pertinents de la Cour africaine. Le Chercheur associé travaillera sous la supervision du Chef de la division juridique de la Cour ou d'un fonctionnaire désigné par le Chef de la division et rendra compte régulièrement au responsable régional du programme de la GIZ auprès de l'Union africaine.



III. PRINCIPALES TACHES ET RESPONSABILITES

- i. Élaborer des stratégies visant à accroître le nombre d'avocates inscrites sur la liste des conseils de la Cour ;
- ii. Élaborer des stratégies visant à accroître le nombre d'affaires introduites devant la Cour par des requérantes ou des organisations africaines de défense des droits des femmes ;
- iii. Aider les avocates à s'inscrire sur la liste des conseils ;
- iv. Évaluer les services d'assistance judiciaire fournis par les différents conseils ;
- v. Examiner les demandes d'assistance judiciaire ;
- vi. Participer à l'évaluation de la formation régulière des conseils inscrits sur la liste de la Cour ;
- vii. Élaborer des supports de formation portant sur des sujets liés au genre ;
- viii. Procéder à une analyse de la dimension de genre de certaines décisions de la Cour ;
- ix. Concourir à la mise en œuvre d'autres activités dans le cadre du programme d'assistance judiciaire de la Cour ;
- x. Mener et coordonner des recherches appliquées et théoriques sur le genre et l'accès à la justice ainsi que sur d'autres sujets liés au travail de la Cour ;
- xi. Formuler des propositions de projets de recherche sur différents éléments liés au travail de la Cour, en particulier en ce qui concerne l'accès des femmes aux juridictions internationales en Afrique ;
- xii. Participer à la gestion des dossiers qui lui sont attribués ; et
- xiii. Participer à d'autres activités de la Division juridique en tant que de besoin.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

- i. Politique visant à accroître le nombre d'avocates inscrites sur la liste des conseils de la Cour ;

- ii. Politique visant à accroître le nombre d'affaires introduites par des requérantes ;
- iii. Augmentation du nombre d'avocates inscrites sur la liste des conseils de la Cour ;
- iv. Rédaction de manuels de formation sur des sujets liés au genre ;
- v. Rapport d'évaluation du programme de formation de la Cour destiné aux avocats inscrits sur la liste de la Cour ;
- vi. Rapport sur les services d'assistance judiciaire fournis par les avocats ;
- vii. Assistance fournie dans le cadre du programme d'assistance judiciaire de la Cour ;
- viii. Rapport d'analyse de la dimension de genre de certaines décisions de la Cour ;
- ix. Recherche appliquée et théorique sur le genre et l'accès à la justice ainsi que sur d'autres sujets liés au travail de la Cour ;
- x. Élaboration de propositions de projets de recherche sur différents aspects liés au travail de la Cour, notamment l'accès des femmes aux juridictions internationales en Afrique ;
- xi. Gestion des dossiers ; et
- xii. Participation active aux activités de la Division juridique.;

V. QUALIFICATIONS

- i. Au moins une licence en droit ou un diplôme équivalent et au moins deux ans d'expérience comme avocat praticien. Une maîtrise en droit international public, de préférence avec spécialisation en droits de l'homme, sera considérée comme un atout supplémentaire.
- ii. Expérience avérée en matière de recherche et de rédaction.
- iii. Capacité à travailler de manière indépendante et avec un minimum de supervision.
- iv. Connaissance du système africain des droits de l'homme.
- v. Engagement avéré en faveur du droit international des droits de l'homme.
- vi. Capacité à travailler dans au moins une des langues officielles de l'Union africaine.



VI. RÉMUNÉRATION

Les chercheurs associés sélectionnés signeront un contrat de consultant et recevront une allocation mensuelle de mille (1 000) dollars EU pendant toute la durée de leur stage.

Les frais de voyage (billet d'avion) aller-retour en classe économique seront pris en charge.

Tous les paiements seront effectués conformément aux règles et procédures de l'Union africaine.

VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- | | |
|---|-----------|
| • Diplômes universitaires : | 25 points |
| • Expérience professionnelle pertinente : | 25 points |
| • Compétences linguistiques : | 10 points |
| • Connaissance du système africain des droits de l'homme | 20 points |
| • Preuves des compétences en matière de recherche et de rédaction | 10 points |
| • Références | 10 points |

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Les copies des diplômes, attestations, certificats, etc.;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Toute pièce justificative jugée pertinente;
- Deux lettres de recommandation/référence attestant des compétences du candidat.

IX. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être soumis à l'adresse électronique suivante :

Courriel : tender@african-court.org

(La taille maximale des pièces jointes est de 25 Mo. Si la taille de votre pièce jointe dépasse 25 Mo, veuillez l'envoyer en plusieurs courriels.)

X. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

La date limite de réception des candidatures est fixée au 07 août 2025 à 18h00 heure locale (GMT+3).

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter à l'adresse électronique suivante : procurement@african-court.org

NB :

Seules les candidates présélectionnées seront contactées pour un entretien. Les candidates retenues doivent se rendre disponibles pour prendre service au plus tard le 13 août 2025.

La Cour africaine n'exige aucun paiement de la part des candidates tout au long du processus de recrutement (candidature, examen du CV, entretien et traitement final des candidatures). En outre, la Cour africaine ne demande pas les coordonnées bancaires des candidats. La Cour africaine décline toute responsabilité en cas de publication frauduleuse d'offres d'emploi en son nom ou, de manière générale, en cas d'utilisation frauduleuse de son nom de quelque manière que ce soit.

Dr. Robert Eno
Greffier de la Cour

